

## **Les salarié-es des TPE/TPA et des particuliers employeurs doivent pouvoir encore s'exprimer**

Alors qu'à ce jour la participation au scrutin « visant à mesurer l'audience des organisations syndicales auprès des salarié-es des TPE » n'est que d'environ 7,3% et que le scrutin est officiellement clos pour la métropole, le vote par correspondance se poursuivant jusqu'au 23 janvier pour l'Outre-Mer, Solidaires et CGT ont demandé que l'ensemble des bulletins de vote reçus au centre de traitement avant la fin du dépouillement, prévu le 3 février, soient pris en compte.

A ce stade, la question n'est pas officiellement tranchée par le ministère du travail et la présidence du bureau de vote. Pourtant, cette mesure, simple, sans aucun coût financier et qui avait été appliquée lors du précédent scrutin en 2012, permettrait à des dizaines de milliers de salarié-es supplémentaires de s'exprimer.

Le gouvernement a refusé de mettre en œuvre l'ensemble des moyens nécessaires pour permettre une large expression des salarié-es.

L'Association des maires de France vient officiellement de refuser la demande de Solidaires que les mairies mettent à disposition des organisations syndicales des panneaux électoraux pour faire connaître leurs propositions, (et cela un mois et demi après notre demande, et alors que le scrutin est quasi-clos).

La direction du service public audiovisuel (France Télévisions et Radio France) n'a même pas daigné répondre à la demande de Solidaires concernant l'organisation de débats et la mise en lumière des enjeux de ce scrutin et des différentes positions syndicales défendues.

Cette attitude interroge. Le moins que l'on puisse dire, c'est que tout n'a pas été mis en œuvre pour permettre une participation massive des salarié-es.

Alors que le syndicalisme dans les Très petites entreprises est durement combattu et donc très insuffisamment implanté, nous entendons déjà les organisations patronales se réjouir de cette faible participation, expliquant que le syndicalisme n'a pas sa place dans ce secteur... alors que les employeurs eux sont pour une grande partie très bien organisés pour défendre leurs prérogatives.

Au-delà de ce scrutin, pour Solidaires, c'est bien la question de l'organisation et de la défense des droits des salarié-es des TPE/TPA qui se pose.

La prise en compte des votes « retardataires » n'effacera pas le fiasco annoncé, mais permettrait une expression néanmoins plus importante.

L'Union syndicale Solidaires demande donc à nouveau que soient pris en compte les votes arrivant jusqu'au moment du dépouillement. Cette hypothèse n'étant pas totalement exclue, et dans l'attente d'une décision de la présidence du bureau de vote, Solidaires propose aux salarié-es qui en ont les moyens de continuer à voter.

*Paris, le 17 janvier 2017*

**144 Bd de la Villette  
75 019 Paris**

**Téléphone : 01 58 39 30 20  
Télécopie : 01 43 67 62 14**

**contact@solidaires.org  
www.solidaires.org**

